

2.9 Nouveau lycée : une place privilégiée pour les langues vivantes

L'ESSENTIEL

- La pratique de l'oral en langues vivantes est encouragée et facilitée.
- La communication orale devient une priorité avec la prise en compte, à compter de la session 2013, de cette compétence au baccalauréat.
- De nouvelles disciplines sont enseignées en langues étrangères.
- Des sections de langues et cultures méditerranéennes sont expérimentées (combinant enseignement de la langue arabe et des langues et cultures de l'Antiquité).
- Les programmes de langues étrangères en première et terminale s'appuient sur le cadre européen et définissent les compétences que les élèves doivent acquérir en expression et compréhension orales et écrites.

➤ La pratique orale est valorisée

La **pratique orale** sera pour la première fois intégrée au baccalauréat, pour toutes les séries générales et technologiques, à compter de la **session 2013**. Elle s'appuie sur la mise en œuvre de nouveaux programmes et permet aux enseignants de développer la communication avec les élèves.

Au cycle terminal du lycée général et technologique, **ces nouveaux programmes sont communs à l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales**. Ils définissent des niveaux de compétences cibles qui prennent en compte la diversité des parcours des élèves. Ils s'appuient sur le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui établit des objectifs communs aux pays de l'Union européenne dans l'apprentissage des langues.

Les horaires globalisés de langue vivante 1 (LV1) et langue vivante 2 (LV2) permettent la mise en place de **groupes de compétences**. Les élèves ayant un profil linguistique similaire sont regroupés et les activités sont adaptées à leurs besoins. La pratique de l'expression orale est aussi facilitée par ces regroupements. Les élèves seront ainsi préparés à la **nouvelle épreuve orale du baccalauréat**.

Les **nouvelles technologies du numérique** permettent aux élèves d'entretenir un contact direct avec la langue qu'ils étudient. Les outils nomades (« baladodiffusion ») leur offrent plus d'autonomie dans la pratique de la langue. Par ailleurs, la plate-forme numérique *e-Twinning* leur permet de développer des échanges à distance dans toute l'Europe.

Proposé en série littéraire, l'**enseignement approfondi** de LV1 et LV2 ne met plus l'accent sur la dimension littéraire, désormais laissée à l'enseignement spécifique de littérature étrangère. Il accorde toute sa place à l'oral et encourage les modalités de travail innovantes.

L'enseignement en langues étrangères s'élargit à de nouvelles disciplines

La réforme du lycée élargit les possibilités d'apprentissage des langues étrangères dans certaines séries.

En série littéraire : s'imprégner de la culture de la langue étudiée

Un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère est désormais proposé en série L. Il a pour ambition de donner aux élèves le goût de lire en langue étrangère et de leur fournir des repères culturels et artistiques. Il s'appuie notamment sur des adaptations ou des interprétations au théâtre, au cinéma ou à l'opéra. La pratique de l'oral est inscrite au cœur de ce nouvel enseignement.

En séries STI2D, STL et STD2A : se préparer à des poursuites d'études élargies

Pour préparer les élèves aux études supérieures, un enseignement technologique en langue étrangère leur est proposé, une heure par semaine. Ils peuvent ainsi acquérir un lexique plus spécialisé et apprendre à communiquer sur un sujet technologique.

Des mesures prioritaires à tous les niveaux du lycée

Pour améliorer la capacité des élèves à s'exprimer et à communiquer, notamment à l'oral, les lycées peuvent :

- enseigner les langues par groupes de compétences et moduler les horaires de cours (pour permettre des périodes d'apprentissage intensif, par exemple) ;
- enseigner une discipline non linguistique en langue vivante ;
- intégrer les Tice (Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation) dans l'enseignement, afin que les élèves soient toujours plus exposés à la langue (environnement numérique de travail (ENT), outils numériques nomades).

Plus de mobilité pour les élèves

Un nouveau cadre réglementaire facilite :

- les échanges physiques ou à distance avec des établissements scolaires étrangers ;
- les appariements, pour les programmes européens et bilatéraux.



Des sections de langues et cultures méditerranéennes font leur entrée

À partir de la rentrée 2011-2012, des sections de langues et cultures méditerranéennes sont expérimentées dans plusieurs académies. Elles proposent un enseignement conjoint de la langue arabe et des langues et cultures de l'antiquité (latin et grec). Ces sections doivent permettre aux élèves de découvrir la richesse des travaux et des projets scientifiques et culturels du bassin méditerranéen (archéologie, muséographie, agronomie...).